

Communiqué municipal

Thiézac, Juin 2022



© J.MORIN/ONF

La forêt de Le Serry en chiffres

- 15,59 hectares
- 2 parcelles forestières
- 5000 m³ de bois
- 1 km de piste forestière
- 930 à 1040m d'altitude
- 40-50% de pente
- Propriété de 6 hameaux, regroupés en section de Salillhes, la Flourey, le Pouget, Lassalles, Lassalle et la Grange Basse. (voir plan)

Zoom sur les scolytes



Le scolyte est un petit coléoptère. A l'état de larve, il se nourrit de bois de sapin et d'épicéa vivants.

En creusant des galeries sous l'écorce, ces insectes réunis en grand nombre coupent la circulation de la sève et provoquent la mort prématurée des arbres.

Assurer l'avenir de la forêt au lieu dit Le Serry, à Salilhes, commune de THIEZAC (15)

La commune et l'Office national des forêts (ONF) entreprennent à partir de cette année des travaux d'exploitation forestière en forêt de Le Serry.

La forêt sera donc fermée au public à partir du **lundi 28 Mars 2022**, pendant la durée du chantier, environ 3 mois, pour la sécurité des visiteurs.

Des dépérissements inédits, sécheresses, épisodes de neige importante et de vent froid, parasites... Comme sur tout le territoire national, la santé des forêts des monts du Cantal est impactée.

La forêt de Le Serry a été touchée entre 20 et 50% selon la localisation dans les parcelles. Un diagnostic a été réalisé début 2021 et partagé avec les élu(e)s du territoire et les services de l'Etat.



Ce peuplement monospécifique d'épicéas a été planté en 1978 sur des terres qualifiées de dégradées. En 2021, il constitue ainsi une forêt avec un peuplement mature. Les récoltes devaient pouvoir approvisionner tous les 7 ans la filière bois. Les éclaircies auraient alors permis d'enlever les arbres malades, d'éclaircir les arbres quand ils sont trop serrés, et de favoriser les jeunes arbres d'avenir en apportant de la lumière.

**ONF – Agence Montagnes
d'Auvergne**

12 allée des Eaux et Forêts – BP 107
63 370 LEMPDES

Contact local

Jonathan MORIN
Jonathan.morin@onf.fr
Tél. 06 18 75 57 23

Pour en savoir plus sur l'ONF:
www.onf.fr



Des coupes importantes



Qui dit dépérissements dit très souvent coupes sanitaires d'arbres. Les objectifs principaux sont de limiter la perte de valeur de ces bois et d'anticiper un effondrement du peuplement. Compte tenu de l'ampleur des dégâts, ces coupes sont souvent massives et réalisées rapidement.

C'est ici presque 10 000 arbres sur pied comptabilisés par les agents de l'ONF et mis en vente en 2021. Ils seront exploités par une entreprise spécialisée. Des clauses nationales sont appliquées de manière adaptée au peuplement. Ainsi, pour le respect du sol et du vivant :

- les machines sont autorisées à circuler dans des cheminements repérés
- les branches sont disposées à l'avancée sur le sol
- un tassement du sol trop important provoque l'arrêt temporaire de l'exploitation
- un traitement biologique est appliqué sur les souches pour prévenir d'une propagation soudaine à un champignon de souche appelé FOMES
- les bois ne restent pas plus de 4 semaines sur peuplement afin d'éviter une surpopulation d'insectes pouvant se nourrir de sève puis se propager

Que devient le bois coupé ?

Le bois billonné répond aux besoins de la société. Cette ressource écologique et renouvelable alimente alors une filière pourvoyeuse d'emplois locaux : sylviculteurs, bûcherons, débardeurs, scieurs, transformateurs, transporteurs.

Les bois exploités en forêt de Le Serry seront commercialisés sur les marchés essentiellement régionaux:

- pour du bois de sciage, c'est-à-dire destiné à la construction ou au transport de marchandises (pièces de charpente ou autre, palette)
- pour du bois de trituration ou de chauffage (pellets, papier, panneaux de fibres).

Une partie du bois, dont les rémanents ici interdits à la vente, est laissée sur place de façon à respecter un certain équilibre en carbone et minéraux pour la régénération de la forêt.



Construire la forêt de demain De la pessière mature à une jeune plantation mixte résineux/feuillue.

Certaines essences, faisant aujourd'hui pleinement partie de notre paysage, résisteront mal à l'accélération du changement climatique. Le paysage forestier est déjà en plein bouleversement.

La forêt au cœur du plan de relance de l'État
Le volet forestier du plan de relance dédie 150 millions d'euros à la forêt française.

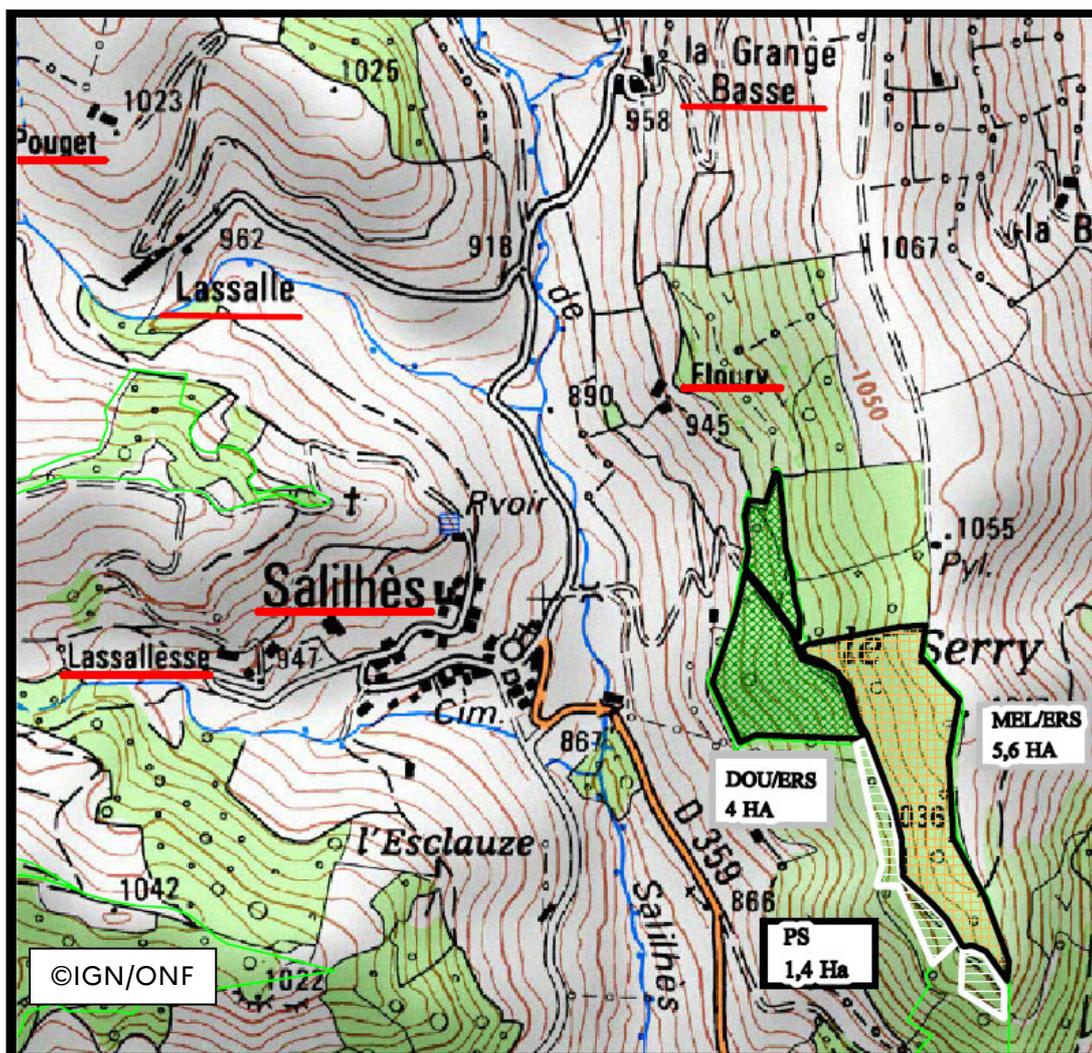
Ici, dans le contexte sanitaire, c'est 80% du montant de la plantation qui est subventionné.

[+ d'infos](#)

Le forestier guide son choix en prenant en compte le sol, le climat futur, la réserve en eau notamment dans un diagnostic de terrain.

Les simulations climatiques montrent que les aires de compatibilité des essences vont se réduire et se déplacer. Le choix des essences s'appuie sur les connaissances scientifiques mises à disposition par un réseau d'experts, le [RMT AFORCE](#).

Pour l'ONF, tout l'enjeu est de conserver une forêt en bonne santé pour lui permettre de remplir pleinement son rôle de fixation de carbone et ses autres fonctions écologiques, économiques et sociétales.



A partir de l'automne 2022, grâce au Plan de Relance dédié au renouvellement forestier, 11 Ha seront reconstitués à Salihès.

Il s'agit de planter environ 14 000 plants :

- mélèzes (MEL)
- douglas (DOU)
- érables divers (ERS)
- pins sylvestres (PS).

Objectif : constituer un peuplement mixte et diversifié le plus résilient possible.

ONF – Agence Montagnes d'Auvergne

12 allée des Eaux et Forêts – BP 107
63 370 LEMPEDES

Contact local

Jonathan MORIN
Jonathan.morin@onf.fr
Tél. 06 18 75 57 23

Pour en savoir plus sur l'ONF:
www.onf.fr

